



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Comment  
devenir  
ingénieur  
diplômé  
par l'État ?

## SOMMAIRE

<b>LE TITRE D'INGENIEUR DIPLOME PAR L'ETAT .....</b>	<b>page 3</b>
<b>L'INSCRIPTION .....</b>	<b>page 4</b>
- Où, quand, comment ?	
- Spécialités dans lesquelles peut être délivré le diplôme	
- Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen	
<b>L'ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN .....</b>	<b>page 13</b>
- Recommandation	
- Vérification de la recevabilité administrative de la candidature	
- Organisation des épreuves	
- Jury national	
- Délivrance du titre d'ingénieur DPE	
- En cas d'échec	
- Calendrier de l'examen	
<b>LE CONTENU DES EPREUVES .....</b>	<b>page 19</b>
- Épreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels	
- Épreuve de soutenance de mémoire	
- Répertoire de compétences	
- Instructions pratiques relatives au mémoire	
<b>S'INFORMER SUR.....</b>	<b>page 26</b>
- Les commentaires et recommandations du jury national	
- Le bilan des sessions d'examen précédentes	
<b>ANNEXES</b>	

## LE TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT

C'est la loi du 10 juillet 1934 modifiée relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé qui est à l'origine de ce dispositif, dont les modalités sont dorénavant précisées par les articles L642-9 du code de l'éducation.

L'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (DPE) permet à toute personne justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs d'obtenir un titre d'ingénieur diplômé par validation de leurs expériences et acquis professionnels.

La validation s'effectue sur entretien puis, en cas de réussite, sur une soutenance de mémoire. Ces épreuves permettent de vérifier que le (la) candidat(e) a bien acquis des compétences propres à l'ingénieur, transversales ou liées à la spécialité postulée et d'une culture scientifique et technique de haut niveau.

Elle conduit à la délivrance d'un titre d'ingénieur, délivré par l'Etat dans l'une des 22 spécialités existantes, par exception aux autres titres d'ingénieur diplômé qui portent la mention de l'école qui a sanctionné une formation d'ingénieur.

Le titre d'ingénieur DPE est délivré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Conformément au **décret n° 2018-562 du 29 juin 2018** relatif aux diplômes conférant grade de master et modifiant l'article D. 612-34 du code de l'éducation, ce titre confère à ses titulaires le grade de master. **(cf. annexe n°1).**

L'organisation actuelle et les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur DPE sont fixées par les articles D642-11 à 13 du code de l'éducation. **(cf. annexe n°2)**

La liste des spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat est fixée par **l'arrêté du 26 mai 2015 fixant la liste des spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'État.** **(cf. annexe n°3)**

La liste des écoles habilitées à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat est fixée par **l'arrêté du 31 mai 2018 portant habilitation d'écoles à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État.** **(cf. annexe n°4)**

## L'INSCRIPTION

OÙ, QUAND, COMMENT ?..... page 5

SPÉCIALITÉS DANS LESQUELLES PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ LE DIPLÔME ..... page 6

ÉCOLES AUTORISÉES À ORGANISER LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN .....page 7

## L'INSCRIPTION

### ***Qui peut s'inscrire ?***

Tout(e) candidat(e) justifiant de 5 années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs.

### ***Quand ?***

Pour chaque session, un avis d'ouverture de l'examen est publié par le ministre chargé de l'enseignement supérieur au Journal officiel de la République française.

Les inscriptions sont généralement ouvertes de juillet à octobre.

### ***Où et comment ?***

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site Internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche à la rubrique « **formations et diplômes** ».

Le dossier de candidature complet est à retourner, durant la période fixée par l'avis ministériel, à l'école d'ingénieurs dans laquelle vous souhaitez passer les épreuves de l'examen et qui est autorisée à le faire dans la spécialité pour laquelle vous postulez (cf. page 6).

Un droit d'inscription, valable pour l'ensemble des épreuves, est réclamé directement au (à la) candidat(e) par l'école où il (elle) subit les épreuves.

### ***Recommandation :***

**Compte tenu de la spécificité de cet examen, il vous est recommandé, préalablement à l'inscription, de contacter l'école dans laquelle vous souhaitez subir les épreuves**, afin de déterminer avec elle si votre parcours et votre projet correspondent bien à ce type d'examen, à la spécialité et à l'école sollicitée, et afin d'obtenir des informations sur le déroulement des épreuves (cf. liste des correspondants DPE dans les écoles, page 7 à 12).

**Les membres de la SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS DIPLÔMÉS PAR L'ÉTAT (SIDPE)**, association reconnue d'utilité publique, sont susceptibles de vous apporter leur expérience de l'examen.

Adresse de l'association : C/O IESF – 7, rue Lamennais – 75008 PARIS

Adresse courriel : [contact@sidpe.fr](mailto:contact@sidpe.fr)

Adresse internet : [www.sidpe.fr/](http://www.sidpe.fr/)

**SPÉCIALITÉS**

dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'État (à partir de la session 2019)

SPÉCIALITÉS	ÉCOLES AUTORISÉES À ORGANISER LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN CONDUISANT AU TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT						
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	DOM
<b>Agroalimentaire</b>	IPB - ENSCBP			Université de Montpellier - EPU		AGRO SUP DIJON	Université de la Réunion - ESIROI
<b>Agronomie</b>	INP - ENSAT					AGRO SUP DIJON	
<b>Automatique et informatique industrielle</b>	INSA Toulouse ESTIA	CNAM	ECAM-EPMI ENSEA	Université de Montpellier - EPU Université Grenoble Alpes - EPU		YNCRÉA Hauts de France - ISEN LILLE ENSMM	
<b>Bâtiment</b> <b>BTP</b> <b>TP</b>	INSA Toulouse (BTP) ISABTP (BTP)	CNAM : BTP (géométrie, topographie, géologie)	ECAM-EPMI (Bâtiment)	Université Clermont-Auvergne – EPU (BTP) Université Grenoble Alpes – EPU (BTP et Bâtiment)	INSA Rennes (BTP et Bâtiment)	IMT Lille Douai (TP et Bâtiment)	Université de la Réunion – ESIROI (Bâtiment)
<b>Chimie</b>	INP - ENSIACET	CNAM		CPE Lyon SIGMA	INSA Rouen	ENSC Lille	
<b>Électronique</b>	IPB - ENSEIRB-MATMECA	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	Université Grenoble Alpes – EPU CPE Lyon Université d'Orléans – EPU	Saint-Cyr-Coëtquidan	YNCRÉA Hauts de France - ISEN LILLE ESIREM ENSMM	
<b>Énergétique</b>	Université de Poitiers - ENSI Poitiers	CNAM (thermique et techniques nucléaires)	ECAM-EPMI	Université d'Orléans – EPU Université de Corse – Paolitech	INSA Rouen (thermique)	IMT Lille Douai (thermique) ESIEE Amiens (Bâtiment)	Université des Antilles ESIROI
<b>Génie biologique</b>	INSA Toulouse	CNAM	EBI	Université Clermont-Auvergne – EPU			

SPÉCIALITÉS	ÉCOLES AUTORISÉES À ORGANISER LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN CONDUISANT AU TITRE D'INGÉNIEUR DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT						
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	DOM
Génie de l'eau et de l'environnement	Université de Poitiers - ENSI Poitiers	CNAM		Université de Montpellier - EPU			
Génie des procédés	INP - ENSIACET	CNAM		CPE Lyon			
Génie électrique	INP – ENSEEIHT ESTIA	CNAM	ECAM-EPMI	Université de Lyon-I - EPU Fondation ECAM	INSA Rennes	ESIEE Amiens	
Génie industriel	INP – ENSIACET ESTIA	CNAM ENSAM	ECAM-EPMI	Université d'Orléans – EPU SIGMA Fondation ECAM		ESIEE Amiens IMT Lille Douai	
Génie physique	INSA Toulouse						
Gestion des risques	INP - ENSIACET	CNAM		Université Grenoble Alpes – EPU			
Informatique	IPB - ENSEIRB-MATMECA INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	Université Grenoble Alpes – EPU Université de Nice – EPU Université de Montpellier – EPU	INSA Rennes Saint-Cyr-Coëtquidan	Université de Lorraine – Télécom-Nancy Yncréa Hauts-de-France – ISEN Lille ESIREM	
Instrumentation	INSA Toulouse	CNAM (méthodes physiques d'analyse chimique)		Université Grenoble Alpes – EPU Université de Lyon-I - EPU		IMT Lille Douai	
Logistique	ESTIA	CNAM	ECAM-EPMI	Université Clermont-Ferrand - EPU	ISEL		
Matériaux	INP – ENSIACET	CNAM		Université Grenoble Alpes – EPU Université d'Orléans – EPU		ENSAIT (textile) IMT Lille Douai ESSA (soudage) Université de Lorraine – EEIGM ESIREM ENSMM	Université des Antilles

ÉCOLES AUTORISÉES À ORGANISER LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN CONDUISANT AU TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT							
SPÉCIALITÉS Mécanique	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	DOM
	INSA Toulouse ESTIA	CNAM ENSAM			SIGMA Fondation ECAM	INSA Rouen Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan	IMT Lille Douai ENSMM ESIREM
Télécommunications & réseaux	INP - ENSEEIHT IPB - ENSEIRB-MATMECA		ENSEA	Université Grenoble Alpes – EPU		Yncréa Hauts-de-France – ISEN LILLE	

Nota. — Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.

**ÉCOLES AUTORISÉES À ORGANISER LES ÉPREUVES CONDUISANT  
AU TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT  
(CLASSEMENT PAR INTERREGION)**

**INTERREGION : SUD-OUEST**

**ACADÉMIE DE BORDEAUX**

**INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX**

**ENSEIRB-MATMECA – École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux de l'institut polytechnique de Bordeaux – 1, avenue du Docteur Albert-Schweitzer – B.P. 99 – 33402 TALENCE CEDEX – Tél : 05 56 84 65 00 - Site web : <https://enseirb-matmeca.bordeaux-inp.fr/fr>**

Correspondants IDPE : **Monsieur Pierre FABRIE** – Directeur – Tél : 05 56 84 65 00 – [direction@enseirb-matmeca.fr](mailto:direction@enseirb-matmeca.fr) et **Monsieur Christophe JEGO** – Directeur des études – Tél. : 05 56 84 21 89 – [christophe.jego@enseirb-matmeca.fr](mailto:christophe.jego@enseirb-matmeca.fr)

**Spécialités :**  
Électronique  
Informatique  
Télécommunications et réseaux

**INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX**

**ENSCBP – École nationale de chimie, de biologie et de physique de l'institut polytechnique de Bordeaux – 16 avenue Pey-Berland – 33607 PESSAC CEDEX – Tél : 05 40 00 65 65 - Site web : <https://enscbp.bordeaux-inp.fr/fr>**

Correspondantes IDPE : **Madame Maud CANSSELL** - Directrice des études - [Maud.Cansell@enscbp.fr](mailto:Maud.Cansell@enscbp.fr) et **Madame Sandrine BATTAGLIA** - Responsable scolarité - [Sandrine.Battaglia@enscbp.fr](mailto:Sandrine.Battaglia@enscbp.fr)

**Spécialité :**  
agroalimentaire

**ESTIA - École supérieure des technologies Industrielles avancées** - BP 215 – 64102 BAYONNE CEDEX – site web : <http://www.estia.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Xavier FISCHER** – Directeur des formations – [x.fischer@estia.fr](mailto:x.fischer@estia.fr)

**Spécialités :**

**Automatique et informatique industrielle,**

**Génie électrique**

**Génie industriel**

**Logistique**

**Mécanique**

**UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR**

**ISA-BTP – Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics de l'université de Pau et des Pays de l'Adour**

Université de Pau et des Pays de l'Adour- Allée du Parc-Montaury - 64000 ANGLET – Tél : 05 59 57 44 37 - Site web :

<http://isabtp.univ-pau.fr/fr/index.html>

Correspondants IDPE : **Monsieur Christian LA BORDERIE**, Directeur, [christian.laborderie@univ-pau.fr](mailto:christian.laborderie@univ-pau.fr) et **Monsieur Philippe MARON**, Directeur des études, [philippe.marron@univ-pau.fr](mailto:philippe.marron@univ-pau.fr)

**Spécialité :**

**Bâtiment et travaux publics**

## **ACADÉMIE DE POITIERS**

**UNIVERSITÉ DE POITIERS**

**ENSI POITIERS – École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers** – Bâtiment B1 – TSA 41105 – 1, rue Marcel-Doré – 86073 POITIERS CEDEX 9 – Tél : 05 49 45 44 46 - Site web : <http://ensip.univ-poitiers.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Patrick MASPEYROT** – Directeur des études – Tél : 05 49 45 37 21 – [patrick.maspeyrot@univ-poitiers.fr](mailto:patrick.maspeyrot@univ-poitiers.fr)

**Spécialités :**

**Énergétique**

**Génie de l'eau et environnement**

## **ACADEMIE DE TOULOUSE**

**INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE**

**ENSAT - École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'institut national polytechnique de Toulouse** – Avenue de l'Agrobiopôle, BP 32607 Auzeville-Tolosan, F-31326, 31071 CASTENET-TOLOSAN CEDEX – Tél : 05 62 19 39 00 - Site web : <http://www.ensat.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur José RAYNAL** – Responsable formation continue INP/ENSAT – [raynal@ensat.fr](mailto:raynal@ensat.fr) – Tél : 05 34 32 39 72

**Spécialité :**

**Agronomie**

**INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE**

**ENSEEIH**T – École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'institut national polytechnique de Toulouse – 2, rue Charles-Camichel, BP 7122, 31071 Toulouse CEDEX 7 – Tél : 05 34 32 20 00 – Site web : <http://www.enseeiht.fr/fr/index.html>

Correspondant IDPE : **Monsieur Philippe BERGER** – Directeur adjoint de l'INPT-ENSEEIHT – Tél : 05 34 32 20 04 – [berger@enseeiht.fr](mailto:berger@enseeiht.fr)

**Spécialités :**  
Génie électrique  
Télécommunications et réseaux

**INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE**

**ENSIACET** - École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'institut national polytechnique de Toulouse - 118 route de Narbonne – 31077 TOULOUSE CEDEX 4 – Tél : 05 34 32 33 00 – site web : <http://www.ensiacet.fr/>

Correspondantes IDPE : **Madame Xuan-Mi MEYER** – Directrice adjointe de l'INP-ENSIACET et **Madame Christine TAURINES** – Tél : 05 34 32 36 07 - [christine.taurines@ensiacet.fr](mailto:christine.taurines@ensiacet.fr)

**Spécialités :**  
Chimie  
Génie des procédés  
Génie industriel  
Gestion des risques  
Matériaux

**INSA TOULOUSE - Institut national des sciences appliquées de Toulouse** - Complexe scientifique de Rangueil – 135, avenue de Rangueil - 31077 Toulouse Cedex 4 – Tél. : 05.61.55.95.68 – Site web : <https://www.insa-toulouse.fr/>

Correspondants IDPE : **Monsieur Claude MARANGES** – Directeur des études - [maranges@insa-toulouse.fr](mailto:maranges@insa-toulouse.fr) ou [jessica.autolitano@insa-toulouse.fr](mailto:jessica.autolitano@insa-toulouse.fr)

**Spécialités :**

Automatique et informatique industrielle	Informatique
Bâtiment et travaux publics	Instrumentation
Génie biologique	Mécanique
Génie physique	

**INTERREGION : ILE DE FRANCE**

**ACADÉMIE DE CRETEIL**

**ESIEE Paris** – École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique – 2, boulevard Blaise-Pascal – Cité Descartes – B.P. 99 – 93162 NOISY-LE-GRAND CEDEX – Tél : 01 45 92 65 00 - Site web : <http://www.esiee.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Laurence PENSÉ** – Tél : 01 45 92 66 55 – [laurence.pense@esiee.fr](mailto:laurence.pense@esiee.fr)

**Spécialités :**  
Électronique  
Informatique

## ACADÉMIE DE PARIS

### CNAM – Conservatoire national des arts et métiers – École d'ingénieurs du CNAM (EICnam)

Case courrier 2A – SP10 – 292, rue Saint-Martin – 75003 Paris – Tél. : 01 40 27 20 00 – Site web : <http://www.cnam.fr>

Correspondant IDPE : **Monsieur Jérôme GONNARD** – Tél. direct : 01.40.27.26.92 – [jerome.gonnard@lecnam.net](mailto:jerome.gonnard@lecnam.net)

#### Spécialités :

**Automatique et informatique industrielle**

**Bâtiment et travaux publics (*compétence en géométrie, topographie, géologie*)**

**Génie biologique**

**Chimie**

**Électronique**

**Énergétique (*compétence en thermique et techniques nucléaires*)**

**Génie électrique**

**Génie industriel**

**Génie physique**

**Génie des procédés**

**Gestion des risques**

**Informatique**

**Instrumentation (*compétence en méthodes physiques d'analyse chimique*)**

**Logistique**

**Matériaux**

**Mécanique**

### ENSAM – École nationale supérieure d'arts et métiers – Direction générale – 151, boulevard de l'hôpital – 75013 PARIS –

Tél : 01 44 24 63 20 - Site web : <https://artsetmetiers.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Jean-Luc MIQUEL** – Directeur adjoint de la formation continue – Tél : 01 44 24 61 55 – [Jean-Luc.Miquel@ensam.eu](mailto:Jean-Luc.Miquel@ensam.eu)

#### Spécialités :

**Génie industriel**

**Mécanique**

## ACADÉMIE DE VERSAILLES

### EBI – École de biologie industrielle – 32, boulevard du Port – 95094 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél : 01 85 76 66 90 –

Site web : <https://ebi-edu.com/fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Denis HUET** – Directeur des études – Tél : 01 30 75 60 20 - [d.huet@hubebi.com](mailto:d.huet@hubebi.com)

#### Spécialité :

**Génie biologique**

### ECAM-EPMI – 13, boulevard de l'Hautail - 95092 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél : 01 30 75 60 40 -

Site web : <http://www.ecam-epmi.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Maurice CHAYET** – Directeur des études – Tel : 01 30 75 60 93 - [m.chayet@ecam-epmi.fr](mailto:m.chayet@ecam-epmi.fr)

#### Spécialités :

**Automatique et informatique industrielle**

**Bâtiment**

**Énergétique**

**Génie électrique**

**Génie industriel**

**Logistique**

**ENSEA - École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications** – 6, avenue du Ponceau – 95014 CERGY-PONTOISE  
CEDEX – Tél. : 01 30 73 66 03 – Site web : <http://www.ensea.fr/fr>

Correspondant IDPE : **Monsieur Rachid ZBOUDJ** - Directeur de l'apprentissage et de la formation continue - tél : 01 30 73 66 03 -  
[zeboudj@ensea.fr](mailto:zeboudj@ensea.fr)

**Spécialités :**  
**Automatique et informatique industrielle**  
**Électronique**  
**Télécommunications et réseaux**

## INTERREGION : SUD-EST

### ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

#### UNIVERSITÉ CLERMONT-AUVERGNE

**Polytech Clermont-Ferrand – École polytechnique universitaire de Clermont-Ferrand de l'université Clermont-Auvergne** –  
Campus universitaire des Cézéaux – 24, avenue des Landais, BP 206 – 63174 AUBIÈRE CEDEX – Tél : 04 73 40 75 00 –  
Site web : <http://polytech.univ-bpclermont.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Claire BONTON** – Responsable des relations extérieures – Tél : 04 73 40 77 01 –  
[Claire.BONTON@univ-bpclermont.fr](mailto:Claire.BONTON@univ-bpclermont.fr)

**Spécialités :**  
**Bâtiment et travaux publics**  
**Logistique**

**SIGMA - École d'ingénieur SIGMA Clermont** - Pôle scientifique du campus des Cézéaux de Clermont-Ferrand, CS 20265 – 63178  
AUBIÈRE CEDEX – Tél : 04 73 28 80 63 - Site web : <https://www.sigma-clermont.fr/fr>

Correspondante IDPE : **Madame Catherine FAYET** – En charge de la formation continue et de la VAE –  
[catherine.fayet@sigma-clermont.fr](mailto:catherine.fayet@sigma-clermont.fr)

**Spécialités :**  
**Chimie**  
**Génie industriel**  
**Mécanique**

### ACADÉMIE DE CORSE

#### UNIVERSITÉ DE CORSE

**École d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse** – Palazzu nazionale – BP 52 – 20250 CORTE – Tél : 04 95 45 02 08 –  
Site web : <https://www.universita.corsica/fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Michaël MERCIER** – Directeur – [mercier\\_m@univ-corse.fr](mailto:mercier_m@univ-corse.fr)

**Spécialité :**  
**Énergétique**

### ACADÉMIE DE GRENOBLE

**UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

**POLYTECH'GRENOBLE** – École polytechnique universitaire de l'université Grenoble Alpes – 14, place du Conseil National de la Résistance - 38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES – Tél : 04 76 82 79 19 - Site web : <https://www.polytech-grenoble.fr/>  
Adresse postale : Polytech Grenoble - Université Grenoble Alpes - CS 40700 - 38058 GRENOBLE CEDEX 9

Correspondante IDPE : **Madame Françoise DELPECH** – Directrice – [Francoise.Delpech@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Francoise.Delpech@univ-grenoble-alpes.fr)

**Spécialités :**

**Automatique et informatique industrielle**

**Bâtiment**

**Bâtiment et travaux publics**

**Électronique**

**Gestion des risques**

**Informatique**

**Instrumentation**

**Matériaux**

**Télécommunications et réseaux**

**ACADÉMIE DE LYON**

**CPE LYON** – École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon – 43, boulevard du 11-Novembre-1918 – BP 2077 – 69616 VILLEURBANNE CEDEX – Tél : 04 72 43 17 00 – Site web : <https://www.cpe.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Mamadou TRAORE** – Directeur des études – Tél : 04 72 43 17 20 – [mamadou.traore@cpe.fr](mailto:mamadou.traore@cpe.fr)

**Spécialités :**

**Chimie**

**Électronique**

**Génie des procédés**

**UNIVERSITÉ DE LYON-I**

**POLYTECH'LYON** – École polytechnique universitaire de l'université Lyon-I - Bâtiment ISTIL - 15, boulevard Latarjet, 69622 VILLEURBANNE CEDEX – Tél : 04 72 43 27 16 - Site web : <https://polytech.univ-lyon1.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Naima DEBIT** – Responsable du service de formation continue - [naima.debit@univ-lyon1.fr](mailto:naima.debit@univ-lyon1.fr)

**Spécialités :**

**Génie électrique**

**Instrumentation**

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER**

**UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER**

**POLYTECH MONTPELLIER – École polytechnique universitaire de l’université de Montpellier – Bâtiment 31 – CC 419 –**  
34, place Eugène-Bataillon – 34095 MONTPELLIER CEDEX 5 – Tél : 04 67 14 31 60 - Site web : <http://www.polytech-montpellier.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Annelise FAIVRE** – Responsable formation - Tél : 04.67.14.32.84 –  
[annelise.favre@umontpellier.fr](mailto:annelise.favre@umontpellier.fr)

**Spécialités :**

Agroalimentaire

Automatique et informatique industrielle

Génie de l’eau et de l’environnement

Informatique

**ACADÉMIE DE NICE****UNIVERSITÉ DE NICE**

**POLYTECH’NICE – École polytechnique universitaire de l’université de Nice – 930, route des Colles – BP 145 – 06903 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX – Tél : 04 92 38 85 00 - Site web : <http://www.polytechnice.fr/>**

Correspondant IDPE : **Monsieur Jean TIGLI** – Tél : 04 92 96 51 81 – [tigli@polytech.unice.fr](mailto:tigli@polytech.unice.fr)

**Spécialité :**

Informatique

**ACADÉMIE D’ORLÉANS-TOURS****UNIVERSITÉ D’ORLÉANS**

**POLYTECH’ORLÉANS – École polytechnique universitaire de l’université d’Orléans – 8, rue Léonard-de-Vinci - 45072 ORLÉANS CEDEX – <https://www.univ-orleans.fr/polytech/>**

Correspondante IDPE : **Madame Régine Weber** – Directrice des formations – Tél : 02 38 49 43 56 –  
[direction.formations.polytech@univ-orleans.fr](mailto:direction.formations.polytech@univ-orleans.fr)

**Spécialités :**

Électronique

Énergétique

Génie industriel

Matériaux

**INTERREGION : NORD-OUEST**

**ACADÉMIE DE RENNES**

**INSA RENNES – Institut national des sciences appliquées de Rennes** – 20, avenue des Buttes-de-Coësmes – CS 70839 – 35708 RENNES CEDEX 7 – <https://www.insa-rennes.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Martine CHAMPAGNAT** – Assistante de la direction des formations – Formation continue diplômante IDPE/VAE – Tél : 02 23 23 87 70 – [martine.champagnat@insa-rennes.fr](mailto:martine.champagnat@insa-rennes.fr)

**Spécialités :**

**Bâtiment**

**Bâtiment et travaux publics**

**Génie électrique**

**Informatique**

**SAINT-CYR – Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan** – 56381 GUER CEDEX – Tél : 02 97 70 72 99 –

Site web : <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Ronan DOARÉ** – Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan – Tél : 02 97 70 72 02 - [ronan.doare@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr](mailto:ronan.doare@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr)

**Spécialités :**

**Électronique**

**Informatique**

**Mécanique**

## ACADÉMIE DE ROUEN

**INSA ROUEN – Institut national des sciences appliquées de Rouen** – 685, avenue de l'université - BP08 - 76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX – Tél : 02 32 95 97 00 - Site web : <https://www.insa-rouen.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Stéphanie PETIT** – Directrice des Relations Entreprises INSA Rouen Normandie – Tél : 02 32 95 66 08 – [relations-entreprises@insa-rouen.fr](mailto:relations-entreprises@insa-rouen.fr)

**Spécialités :**

**Chimie**

**Énergétique (*compétence en thermique*)**

**Mécanique**

**Université du Havre**

**ISEL – Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre** – Quai Frissard – BP 1137 – 76063 LE HAVRE CEDEX – Tél : 02 32 74 49 00- Site web : <http://www.isel-logistique.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Thierry DERREY** – Directeur – [thierry.derrey@univ-lehavre.fr](mailto:thierry.derrey@univ-lehavre.fr)

**Spécialité :**

**Logistique**

## INTERREGION : NORD-EST

## ACADÉMIE D'AMIENS

**ESIEE Amiens** – 14, quai de la Somme – BP 10100 – 80082 AMIENS CEDEX 2 – Tél : 03 22 66 20 00 - Site web : <http://www.esiee-amiens.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Rémy LEFEBVRE** – Responsable de l'apprentissage et de la formation continue –

Tél. : 03 22 66 20 47 – [lefebvre@esiee-amiens.fr](mailto:lefebvre@esiee-amiens.fr)

**Spécialités :**

**Énergétique (compétence en bâtiment)**

**Génie électrique**

**Génie industriel**

## ACADÉMIE DE BESANCON

**ENSMM – École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques** - 26, rue de l'Épitaphe - 25030 BESANÇON CEDEX –  
Tél : 03 81 40 27 00 - Site web : <https://www.ens2m.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Christophe VARNIER** – Responsable de la formation continue – Tél : 03 81 40 28 13 –  
[Christophe.Varnier@ens2m.fr](mailto:Christophe.Varnier@ens2m.fr)

Service administratif en charge des VAE : 03 81 40 27 32

**Spécialités :**

**Automatique et informatique industrielle**

**Génie industriel**

**Informatique**

**Mécanique**

## ACADÉMIE DE DIJON

**AGRO SUP DIJON – Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement** – Bâtiment  
Champs Prévois – Bureau 207 – 26, boulevard Docteur-Petitjean – BP 87999 – 21079 DIJON CEDEX – Tél. : 03 80 77 25 02 – Site  
web : <http://www.agrosupdijon.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Patrice NORDEY** – Tél : 03.80.77.27.73 – [patrice.nordey@agrosupdijon.fr](mailto:patrice.nordey@agrosupdijon.fr)

**Spécialités :**

**Agronomie**

**Agroalimentaire**

**ESIREM - École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux** - 9, avenue Alain-Savary, B.P. 47870 - 21078 DIJON CEDEX –  
Tél : 03 80 39 60 09 - Site web : <http://esirem.u-bourgogne.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Frédéric SMEKTALA** – [frederic.smektala@u-bourgogne.fr](mailto:frederic.smektala@u-bourgogne.fr)

**Spécialités :**

**Électronique**

**Informatique**

**Matériaux**

## ACADÉMIE DE LILLE

**École nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)** – 2, allée Louise-et-Victor-Champier – BP 30329 – 59056  
ROUBAIX CEDEX 01 – Tél : 03 20 25 64 64 - Site web : <http://www.ensait.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Élise TERNYNCK** – Tél : 03 20 25 89 60 – [elise.ternynck@ensait.fr](mailto:elise.ternynck@ensait.fr)

**Spécialité :**

**Matériaux (*compétence en textile*)**

**ENSCL - École nationale supérieure de chimie de Lille** - CS 90108 - 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX – Tél : 03 20 43 41 24 -  
Site web : <http://www.ensc-lille.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Rose-Noëlle VANNIER** - Directrice - Tel : 03 20 43 65 83 - [rose-noelle.vannier@ensc-lille.fr](mailto:rose-noelle.vannier@ensc-lille.fr)

**Spécialité :**  
**Chimie**

#### **INSTITUT MINES-TÉLÉCOM**

**IMT LILLE DOUAI – École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai de l'institut mines-télécom** – 941, rue Charles-Bourseul – BP 10838 – 59508 DOUAI CEDEX – Tél : 03 27 71 22 22 - Site web : <http://imt-lille-douai.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Jean-Luc CAENEN** – Responsable du service "Formation tout au long de la vie" –  
Tél : 03 27 71 20 30 – [jean-luc.caenen@imt-lille-douai.fr](mailto:jean-luc.caenen@imt-lille-douai.fr)

**Spécialités :**  
**Bâtiment**  
**Énergétique (compétence en thermique)**  
**Génie industriel**  
**Instrumentation**  
**Matériaux**  
**Mécanique**  
**Travaux publics**

**YNCRÉA HAUTS-DE-FRANCE ISEN LILLE** – Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille – 41, boulevard Vauban – 59046 LILLE CEDEX - Tel.: 03 20 30 40 06 – site web : <http://www.yncrea-hautsdefrance.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur David BOULINGUEZ** – Directeur des études – Tél : 03 20 30 40 08 – [david.boulinguez@yncrea.fr](mailto:david.boulinguez@yncrea.fr)

**Spécialités :**  
**Automatique et informatique industrielle**  
**Électronique**  
**Informatique**  
**Télécommunications et réseaux**

## **ACADÉMIE DE NANCY-METZ**

**ESSA – École supérieure du soudage et de ses applications** – 4, boulevard Henri-Becquerel – 57970 YUTZ – Tél : 03 82 59 86 35 -  
Site web : <http://www.essa-eaps.isgroupe.com/EAPS-Bac-plus-2/Pages/default.aspx>

Correspondant IDPE : **Monsieur Philippe ROGUIN** – Directeur – Tél : 03 82 59 86 36 – [p.roguin@institutdesoudure.com](mailto:p.roguin@institutdesoudure.com)

**Spécialité :**  
**Matériaux (compétence en soudage)**

#### **UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

**EEIGM – École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine** – 6, rue Bastien-Lepage, CS 10630 – F-54010 NANCY CEDEX – Tél : 03 83 36 83 00 – Site web : <https://eeigm.univ-lorraine.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Brigitte JAMART** – Directrice – Tél : 03 72 74 39 01 – [brigitte.jamart@eeigm.univ-lorraine.fr](mailto:brigitte.jamart@eeigm.univ-lorraine.fr)

**Spécialité :**  
**Matériaux**

## UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Télécom Nancy de l'université de Lorraine – Campus Aiguillettes – 193, avenue Paul-Muller – CS 90172 – 54602 VILLERS-LÈS-NANCY CEDEX – Tél : 03 83 68 26 00 - Site web : <http://telecomnancy.univ-lorraine.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Marc TOMCZAK** – Directeur adjoint de TELECOM Nancy – Tél : 03 83 68 26 00 – [marc.tomczak@telecomnancy.eu](mailto:marc.tomczak@telecomnancy.eu)

Spécialité :  
Informatique

## ACADÉMIE DE STRASBOURG

Fondation ECAM – Site de Strasbourg - ECAM Strasbourg-Europe - Allée d'Athènes - BP 65 67306 SCHILTIGHEIM CEDEX – Tél : 03 90 40 09 63 - Sites web : <https://www.ecam.fr/ecam-lyon/fondation-ecam/> OU <http://ecam-strasbourg.eu/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Alexis BULTEY** – Directeur des études – Tél : 03 90 40 29 90 - [alexis.bultey.admin@ecam-strasbourg.eu](mailto:alexis.bultey.admin@ecam-strasbourg.eu)

Spécialités :  
Génie électrique  
Génie industriel  
Mécanique

## INTERREGION : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

## ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE

UNIVERSITÉ DES ANTILLES – UFR sciences exactes et naturelles – Campus de Fouillole – BP 250 – 97157 POINTE-À-PITRE – Tél : 0590 48 30 30 - Site web : <http://www.univ-ag.fr/>

Correspondante IDPE : **Madame Laurence ROMANA** – Directrice des études – Tél : 0590 48 34 38 – [laurence.romana@univ-ag.fr](mailto:laurence.romana@univ-ag.fr)

Spécialités :  
Énergétique  
Matériaux

## ACADÉMIE DE LA RÉUNION

### UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

ESIROI – École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de la Réunion - Parc Technologique Universitaire – 2, rue Joseph-Wetzell – 97490 SAINTE-CLOTILDE – Tél : 02 62 52 89 06 - Site web : <http://esiroi.univ-reunion.fr/>

Correspondant IDPE : **Monsieur Lalaonirina RAKOTOMANANA-RAVELONARIVO** – Directeur - [lalao.rakotomanana@wanadoo.fr](mailto:lalao.rakotomanana@wanadoo.fr)

Spécialités :  
Bâtiment  
Énergétique

# ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

RECOMMANDATION.....	page 15
VÉRIFICATION DE LA RECEVABILITÉ ADMINISTRATIVE DE LA CANDIDATURE .....	page 15
ORGANISATION DES ÉPREUVES .....	page 15
JURY NATIONAL.....	page 16
DÉLIVRANCE DU TITRE D'INGÉNIEUR DPE .....	page 16
EN CAS D'ÉCHEC .....	page 17
CALENDRIER DE L'EXAMEN .....	page 17

## RECOMMANDATION

Cet examen nécessite un investissement personnel important.

Dès l'issue de la première épreuve, vous devrez, en cas de réussite, soumettre au jury un sujet et un plan de mémoire.

Il vous est donc recommandé de ne vous inscrire qu'après avoir pris connaissance des attentes des jurys et réfléchi au mémoire que vous pourriez produire.

## VERIFICATION DE LA RECEVABILITE ADMINISTRATIVE DE LA CANDIDATURE

Pour être recevables, les dossiers de candidature doivent être transmis dans le délai imparti et être correctement complétés. La candidature n'est pas recevable lorsque les documents produits ne permettent pas au (à la) candidat(e) de justifier de **cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à un ingénieur**.

Le directeur de l'école peut, le cas échéant, transmettre votre dossier au directeur d'une autre école qui sera alors chargée de son instruction. Dans ce cas, il vous informe de ce transfert. Cette possibilité peut être mise en œuvre lorsque, par exemple, l'école est destinataire d'un nombre trop important de dossiers ou lorsque votre profil ne correspond pas à la spécialité postulée, d'où l'importance d'un contact préalable avec le correspondant IDPE de l'école où vous envisagez de vous inscrire.

## ORGANISATION DES EPREUVES

Des jurys particuliers, constitués au sein de l'école, sont chargés d'instruire les candidatures et d'adresser au jury national, à l'issue des épreuves de l'examen, leur proposition d'attribuer ou de ne pas attribuer le titre d'ingénieur DPE aux candidats(es).

Chaque jury particulier, nommé par le directeur de l'école pour une spécialité donnée, comprend 5 à 6 membres :

- le directeur de l'école ou son représentant, président du jury,
- 2 membres du personnel enseignant de l'école,
- 2 ingénieurs diplômés, dont si possible un ingénieur DPE, exerçant à titre principal des fonctions d'ingénieur ; pour procéder à cette désignation, le directeur peut consulter le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF),
- éventuellement, un 6<sup>ème</sup> membre, choisi par le directeur de l'école en raison de ses compétences particulières.

La composition des jurys particuliers est réglementée par l'arrêté du 30 mars 2001 (article 8) fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État.

L'examen comporte deux épreuves :

- **épreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels** du (de la) candidat(e) qui se déroule sous la forme d'un entretien avec le jury particulier. et dure généralement une à deux heures.
- en cas de réussite à cette première épreuve, **épreuve de soutenance d'un mémoire** rédigé par le (la) candidat(e), suivie d'une discussion avec le jury particulier.

La durée de la présentation et de la discussion n'est généralement pas inférieure à trois heures.

Cette épreuve est publique sauf si le (la) candidat(e) demande la confidentialité du mémoire.

Le (la) candidat(e), régulièrement convoqué(e) aux épreuves et qui ne s'y présente pas, perd le bénéfice de son inscription à la session d'examen, à moins de fournir un justificatif dûment accepté par le jury particulier.

\*\*\*

Le (la) candidat(e) admis(e) à l'épreuve d'évaluation soumet, dès l'issue de cette épreuve, un sujet et un plan de mémoire au jury particulier qui se prononce sur sa validité.

La décision du jury particulier ainsi que, le cas échéant, la date fixée pour la soutenance du mémoire est notifiée au (à la) candidat(e) par le directeur de l'école, au plus tard dans le mois qui suit l'épreuve de validation.

Le (la) candidat(e) admis(e) à subir l'épreuve du mémoire dispose d'environ six mois pour sa rédaction.

Le mémoire doit être adressé au directeur de l'école en recommandé avec accusé de réception (ou déposé à l'école en échange d'un accusé de réception) au plus tard un mois avant la date fixée pour sa soutenance, afin de permettre aux membres du jury particulier d'en prendre connaissance.

À titre *exceptionnel*, le jury particulier peut autoriser le report de l'épreuve de soutenance du mémoire sur une session ultérieure, à la demande du (de la) candidat(e) notamment si sa charge professionnelle le justifie.

Pour un meilleur suivi de votre candidature, il vous est conseillé de ne pas vous engager dans cet examen si vous prévoyez dans cette période de trop fortes contraintes professionnelles.

\*\*\*

À l'issue de l'épreuve de soutenance du mémoire, le jury particulier adresse au jury national sa proposition d'attribuer ou de ne pas attribuer le titre d'ingénieur DPE au (à la) candidat(e).

Le directeur de l'école informe le (la) candidat(e) de la proposition au jury national le concernant.

## JURY NATIONAL

Le jury national est chargé d'arrêter la liste des candidats(es) admis(es) à porter le titre d'ingénieur DPE. A cet effet, il procède à l'examen des propositions de l'ensemble des jurys particuliers et statue sur les dossiers des candidats(es) proposés(ées) à l'attribution du titre.

Il peut procéder à des vérifications auprès de l'école qui a proposé le (la) candidat(e) ou auprès du (de la) candidat(e) lui (elle)-même, éventuellement sous la forme d'un entretien.

Les délibérations du jury national ne sont pas publiques.

\*\*\*

Le jury national est placé sous la présidence d'un enseignant chercheur désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et sous la vice-présidence de l'administrateur général du CNAM, ou de son représentant.

Il est composé des directeurs de 6 écoles autorisées à organiser l'examen, ou de leurs représentants, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi que de membres de la commission des titres d'ingénieur, dont un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation professionnelle d'ingénieurs et un représentant d'une association d'ingénieurs.

Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur assiste aux délibérations avec voix consultative.

## DÉLIVRANCE DU TITRE D'INGÉNIEUR DPE

Les candidats(es) sont informés(ées) de la décision du jury national à leur égard par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui publie au Journal officiel de la République française la liste des candidats(es) admis(es) à porter le titre d'ingénieur DPE dans la spécialité retenue.

Les diplômes, qui portent mention de l'attribution du grade de master, **sont délivrés gratuitement par le ministre depuis la parution de l'arrêté du 2 août 2005 au Journal officiel de la République française n°188 du 13 août 2005.**

Cet arrêté modifie l'arrêté du 31 décembre 1982, relatif aux taux du droit d'inscription à certains examens ou concours et du droit de délivrance de diplôme (enseignement technique supérieur).

\*\*\*

Les mémoires des lauréats sont déposés et conservés à la bibliothèque du CNAM où ils peuvent être consultés, à l'exception de ceux pour lesquels la confidentialité est demandée.

## EN CAS D'ECHEC

Le (la) candidat(e) qui a échoué à l'épreuve d'évaluation ou qui n'a pas été diplômé(e) doit, s'il (elle) souhaite se présenter à nouveau à l'examen, déposer un nouveau dossier de candidature durant la période d'ouverture des inscriptions.

### CALENDRIER INDICATIF D'UNE SESSION

La session d'examen se déroule approximativement selon le calendrier type ci-après (**se renseigner auprès de l'école pour connaître son calendrier exact**).

<b>L'avis d'ouverture des inscriptions</b> publié au JORF et au BOESR sur la période de mai à octobre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des inscriptions.</li> <li>- Réception des candidatures par les écoles.</li> </ul>
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, répartition des dossiers entre les écoles et notification au (à la) candidat(e) de l'école destinataire de sa demande.</li> <li>- Examen de la recevabilité administrative de la candidature.</li> </ul>
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation du (de la) candidat(e) à l'épreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.</li> <li>- Le cas échéant, présentation par le (la) candidat(e) du sujet et du plan de mémoire</li> </ul>
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.</li> <li>- Le cas échéant, présentation par le (la) candidat(e) du sujet et du plan de mémoire au jury particulier, à l'issue de l'épreuve.</li> </ul>
Février	<p>Au plus tard dans le mois qui suit l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification au (à la) candidat(e) du résultat de l'épreuve d'évaluation et le cas échéant de l'acceptation ou du rejet du sujet par le jury particulier.</li> <li>- Convocation du (de la) candidat(e) à l'épreuve de soutenance du mémoire.</li> </ul>
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du mémoire par le (la) candidat(e), un mois avant la date de soutenance.</li> </ul>
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve de soutenance du mémoire.</li> <li>- Notification au (à la) candidat(e) de la proposition du jury particulier le concernant.</li> </ul>
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jury national.</li> </ul>
Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification aux candidat(e)s de l'issue donnée à leur candidature.</li> <li>- Publication au JO de la liste des candidat(e)s admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.</li> </ul>
Mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délivrance du diplôme.</li> </ul>

## LE CONTENU DES EPREUVES

<b>EPREUVE D’EVALUATION DE L’EXPERIENCE ET DES ACQUIS PROFESSIONNELS .....</b>	<b>page 19</b>
<b>EPREUVE DE SOUTENANCE DU MEMOIRE .....</b>	<b>page 20</b>
<b>REPertoire DE COMPETENCES .....</b>	<b>page 21</b>
<b>INSTRUCTIONS PRATIQUES RELATIVES AU MEMOIRE.....</b>	<b>page 24</b>

## EPREUVE D'ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE ET DES ACQUIS PROFESSIONNELS

OBJECTIF	MOYENS d'APPRECIATION
<p><b>S'ASSURER QUE LE LA) CANDIDAT(E) OCCUPE UNE FONCTION COMMUNEMENT CONFIEE A UN INGENIEUR (5 ANS)</b></p>	<p><b>1- Vérifier le niveau d'encadrement et de responsabilité confié par l'entreprise au travers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des fonctions exercées : encadrement, direction d'équipe, proposition et gestion de projet</li> <li>- de la position au sein de l'entreprise (cf. organigramme simplifié et attestation de l'employeur)</li> <li>- du niveau de rémunération (accessoirement)</li> </ul> <p><b>2- Vérifier la progression de carrière et l'ouverture professionnelle</b> qui doit permettre une flexibilité acceptable</p> <p><b>3- Vérifier la notoriété :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux et publications</li> <li>- titres, brevets</li> </ul> <p><b>4- S'assurer de la véracité des informations portées dans le dossier de candidature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notamment cerner le niveau des responsabilités confiées au (à la) candidat(e)</li> </ul> <p><b>5- S'assurer d'un niveau de compétence suffisant</b> (cf. le répertoire de compétences) <b>et notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise des outils et méthodes des différents aspects de la spécialité</li> <li>- aptitude à conduire une équipe et à prendre des décisions</li> <li>- facultés d'abstraction, de conception et de modélisation</li> <li>- culture scientifique et technique, expression</li> </ul> <p><b>6- S'assurer de la plus-value apportée dans le cadre de l'activité professionnelle</b></p> <p><b>7- S'assurer de la capacité à s'adapter au développement ultérieur de la spécialité et à évoluer vers d'autres champs de compétences</b></p> <p><b>8- S'assurer que le (la) candidat(e) a les capacités et les moyens de répondre à l'épreuve du mémoire</b></p> <p><u>A noter que le jury national a estimé que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les seules activités de recherche et d'enseignement ne peuvent pas être assimilées à une pratique professionnelle dans des fonctions <i>communément</i> confiées à un ingénieur.</li> <li>- Les candidats(es) ingénieurs d'études ou de recherche doivent faire la preuve que leurs activités professionnelles sont en relation avec le monde économique.</li> </ul> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>Les candidats(es) sont invités(ées) à apporter tout document permettant d'illustrer leur activité professionnelle. L'école peut fournir les supports nécessaires si elle a été préalablement avertie.</p>

**Le mémoire fait état des conditions scientifiques et techniques d'une réalisation effectuée sous la responsabilité du (de la) candidat(e), ou susceptible de l'être, dans la spécialité retenue.**

OBJECTIF	MOYENS d'APPRECIATION
<p><b>JUSTIFIER LA NATURE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EXERCEE</b></p>	<p><b>1- Sujet</b> S'assurer qu'il permet de mobiliser et de mesurer le champ de compétences du (de la) candidat(e). Il doit permettre une approche interdisciplinaire du travail.</p> <p><b>2- Mémoire</b> S'assurer que le mémoire :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- contient des hypothèses, les solutions préconisées, la méthodologie, les choix, la réalisation, les résultats...</li> <li>- est ouvert aux différents champs disciplinaires</li> <li>- indique le développement scientifique et technique des travaux réalisés</li> <li>- met en évidence la contribution personnelle du (de la) candidat(e) dans les travaux présentés, justifiant en particulier la nature de la pratique professionnelle exercée</li> <li>- évalue la pertinence des travaux par rapport à l'environnement technique et économique, leur impact</li> <li>- présente un recul critique sur le travail effectué et, le cas échéant, fasse des projections et des propositions pour l'avenir</li> <li>- est synthétique (pas plus de 80 pages, hors annexes)</li> <li>- est résumé en français et en LVE (anglais).</li> </ul>           Il est rappelé que <b>le résumé de mémoire</b>, pièce indispensable du dossier des candidats, n'est pas un résumé de leur carrière mais doit se rapporter exclusivement au mémoire lui-même.</p> <p>Les candidats (es) sont encouragés à consulter les mémoires des lauréats à la bibliothèque du CNAM, sauf lorsque la confidentialité a été demandée. La SIDPE (dont l'adresse est indiquée en page 3) propose un catalogue regroupant par spécialités les titres et résumés de nombreux mémoires récents.</p> <p><b>3- Soutenance</b> L'appréciation porte notamment sur :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- le contenu du mémoire (conduite de travail, valeur scientifique et technique, pertinence, ouverture...)</li> <li>- l'argumentaire développé par le (la) candidat(e) (forme et fond), l'expression</li> </ul> </p>

**REPertoire DE COMPETENCES**  
(Aperçu de réflexion sur deux exemples)

Au cours de l'épreuve d'évaluation notamment, le jury cherchera à faire le point sur les compétences du (de la) candidat(e) et à les évaluer au regard de celles attendues d'un ingénieur.

Ces compétences se présentent en terme de savoirs et de méthodologie inhérents à la fonction d'ingénieur.

Elles sont soit transversales, soit liées à l'activité d'ingénieur et à la spécialité.

À titre indicatif et afin d'aider les candidats(es), un répertoire de ces compétences est proposé ci-après.

Il s'agit d'un outil, évolutif, qui ne constitue en aucune façon une grille d'évaluation, les jurys demeurant souverains dans leurs modalités d'appréciation des candidats(es).

S'agissant des compétences liées à la spécialité, seules les spécialités « **informatique et gestion de production** » sont citées à titre d'exemple.

<b>IDENTIFICATION DE COMPETENCES (savoirs et méthodes) ATTENDUES DE L'INGENIEUR</b>			
Pour chaque compétence répertoriée, xx représente quel type de savoir il semble <i>majeur</i> d'avoir acquis dans cette compétence.			
COMPETENCES REQUISES	SAVOIR	SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>			
- avoir une aptitude à la conception, à la modélisation et à l'optimisation	x		
- maîtriser les techniques de management de projet et d'équipe: management de gestion des données (comptables, industrielles, personnes) savoir gérer un projet (procédures, moyens humains et matériels, dimension commerciale, budget...)	x	xx	x
- maîtriser les techniques de gestion de risques...		x	x
- ...en maîtriser l'aspect législatif, réglementaire et normatif	x		
- maîtriser les méthodes, normes et outils de développement	x	x	
- maîtriser une démarche qualité (plan, assurance qualité)	x	x	
- savoir utiliser, produire et communiquer l'information (recherche, technique d'expression...) - maîtriser les techniques d'animation de réunion	x	xx	xx
- intégrer la dimension humaine et sociale de l'entreprise dans son activité	x	x	xx
- savoir négocier avec des partenaires et des fournisseurs		x	xx
- maîtriser l'anglais technique	x		
<b>COMPETENCES LIEES A L'ACTIVITE</b>			
- savoir concevoir un produit ou un service (maintenance) ...	xx	x	
- savoir en assurer la production	x	xx	x
-connaître les techniques et technologies ainsi que l'innovation relatives à (aux) la spécialité(s) - savoir adapter les nouvelles technologies aux besoins et prendre en compte l'impact de leur introduction - savoir s'adapter aux développements ultérieurs de la spécialité, évoluer vers d'autres champs de compétences	xx	x	x
- connaître l'offre du marché et formuler des solutions	x	x	

<b>COMPETENCES LIEES A L'ACTIVITE</b>			
<b>Spécialité INFORMATIQUE</b>			
- maîtriser les méthodes et techniques de programmation			
- maîtriser au moins une méthode de spécification et de conception (objets,...)			
- maîtriser l'anglais technique du domaine			
- maîtriser les outils de conception, de développement et de maintenance des systèmes d'information			
- savoir analyser et formaliser les besoins en traitement de l'information et évaluer les ressources			
- connaître les normes et les procédures de sécurité informatique			
- maîtriser les concepts et techniques d'architecture des systèmes et réseaux			
- maîtriser les technologies, les protocoles, les outils des systèmes de communication et de télécommunications			
- maîtriser les techniques de suivi des performances du système (indicateurs, outils, méthodes)			
- maîtriser un système d'exploitation et un langage associé			
<b>COMPETENCES LIEES A L'ACTIVITE</b>			
<b>Spécialité GESTION DE PRODUCTION</b>			
<b>1. Compétences du génie manufacturier</b>			
<b>Gestion des stocks et de la production</b>			
- Maîtriser les principes et techniques de mise en œuvre et fiabilisation de la gestion des stocks et de la production	xx	xx	
- Connaître plusieurs méthodes de gestion de production et en maîtriser au moins une	x	xx	x
- Connaître les exigences, technologies et principes de mise en œuvre de la logistique au service de la production	x	xx	x
<b>Conception et optimisation des systèmes de production</b>			
- Connaître les principaux concepts de modélisation, description et optimisation d'un système de production	x		x
- Être capable de caractériser et analyser un système de production	x	x	
- Être capable de justifier ses choix	x	x	x
- Connaître et savoir prescrire les principales typologies de systèmes flexibles de production	x	x	
- Savoir élaborer et caractériser un cahier des charges de prescription et de consultation pour la mise en œuvre d'un système de production		x	
- Connaître et savoir utiliser les outils de base d'étude des temps et de l'ergonomie d'un poste de travail manuel		x	
- Maîtriser au moins un outil (analyse de déroulement, synoptique de fabrication, système HOSHIN, SMED...)	x	x	
- Savoir mettre en œuvre la méthode et les indicateurs d'un TRS/taux de rendement synthétique d'un système de production	x	x	
<b>Qualité et outils associés</b>			
- Maîtriser les exigences de la Qualité ISO (dans la gestion des systèmes de production)	xx	xx	
- Maîtriser les exigences de la TQM	x	xx	
- Connaître et savoir mettre en œuvre les outils de détermination et de suivi, de correction et de maîtrise des paramètres influents d'un process (MSP : Maîtrise Statistique du Process et Plan d'Expérience TAGUSHI)		x	
- Connaître et savoir mettre en œuvre les outils de détermination et d'évaluation des criticités d'un Produit Process ou Moyen (AMDEC PRODUIT, PROCESS et MOYEN)	x	x	x
- Compréhension des outils mathématiques permettant l'utilisation des contrôles statistiques et des outils de suivi et de contrôle de la fiabilité et du paramétrage / process	x		
- Connaître et savoir mettre en œuvre l'outil SPC pour la maîtrise statistique des procédés. Savoir mettre en œuvre les outils de suivi de capacités de procédés.	x	x	

<b>Technologies de fabrication</b>			
- Avoir un aperçu complet de l'état de l'art dans son domaine en matière de technologies de fabrication industrielles (afin de pouvoir dialoguer efficacement avec le Bureau des Méthodes)	xx	xx	
- Avoir une connaissance de technologies voisines	x		
- Maîtriser l'utilisation des machines à commandes numériques utilisées dans son domaine		xx	
<b>Automatisation d'un système de production</b>			
- Connaître les technologies et normes utilisées au niveau de l'automatisation des procédés dans son domaine	x		
- Savoir élaborer le cahier des charges fonctionnel d'une installation à automatiser		x	
<b>2. Compétences associées</b>			
<b>Installation électrique</b>			
- Savoir lire un plan/schéma électrique		x	
<b>Réseaux locaux</b>			
- Comprendre les principes de communication entre machines		x	
<b>Maintenance</b>			
- Connaître les différentes politiques de maintenance possibles et les éléments de choix en fonction des critères économiques et de sûreté de fonctionnement requis.	x		
- Connaître les obligations légales en matière de maintenance réglementaire et les risques juridiques associés dans son domaine	x		
<b>Conditions de travail, hygiène, sécurité</b>			
- Maîtriser les notions de protection des matériels et des personnes	x	xx	x
<b>Gestion de projet et outils d'organisation</b>			
- Connaître les tendances de l'évolution des concepts d'organisation des entreprises et leur impact sur sa fonction	x		
- Connaître les démarches, méthodes et outils de l'organisation	x	xx	x
- Savoir choisir à bon escient une structure et une organisation de projet adaptées à la situation	x	xx	
- Connaître et savoir utiliser les différentes techniques et les différents outils de conduite de projet	x	x	
- Savoir estimer et chiffrer le coût de mise en œuvre d'un projet	x		
- Savoir utiliser, programmer et interpréter un logiciel de gestion de projet		x	
<b>Conduite du changement</b>			
- Savoir intégrer les dimensions économiques, sociales et techniques dans les situations de changement (évolutions et ruptures)	x	xx	Xx
<b>Marketing et veille</b>			
- Comprendre et savoir mettre en œuvre les principaux concepts et outils du marketing pour savoir écouter et prendre en compte les besoins des clients (internes ou externes) et leur présenter son outil de production	x	x	
- Savoir négocier avec les fournisseurs et contrôler leurs arguments		xx	Xx
- Savoir mettre en œuvre une démarche permanente de veille et de Benchmarking	x	xx	x

## INSTRUCTIONS PRATIQUES RELATIVES AU MEMOIRE

En cas de succès, le mémoire pourra être consulté par des chercheurs ou de futurs(es) candidats(es), sous réserve que le rédacteur n'ait pas demandé la confidentialité. Il doit donc répondre aux exigences suivantes :

- ♦ Le mémoire doit être dactylographié et relié sur du papier de format A4, opaque, 80 g.
- ♦ Sur la couverture et la page 2 (cf. ci-après pour la pagination), doivent figurer :
  - le nom du (de la) candidat(e) ;
  - le titre du mémoire et la spécialité préparée ;
  - le nom de l'établissement dans lequel il est soutenu ;
  - l'année de la session ;
  - la composition du jury particulier comportant le titre des membres.
- ♦ **Il est impératif que le mémoire ne dépasse pas 80 pages à simple interligne, auxquelles il est possible d'ajouter des annexes si elles présentent un intérêt pour l'appréciation du (de la) candidat(e) ou clarifient certains points du mémoire, ce qui le complète sans nuire à sa lisibilité.**

Il doit comporter :

- une table des matières ;
  - une introduction ;
  - un développement ;
  - une conclusion ;
  - une bibliographie/webographie ;
  - un glossaire.
- ♦ Dans le corps du mémoire, le (la) candidat(e) doit utiliser des unités normalisées.
  - ♦ Pour permettre une bonne lecture, il est indispensable de :
    - ne pas utiliser de recto verso ;
    - laisser une marge suffisante pour une bonne reliure ;
    - réaliser "au trait" sans aplats de couleur, ni dégradés de noir et de blanc, les graphiques, tableaux, diagrammes, cartes ;
    - le cas échéant, produire des documents photographiques contrastés ;
    - placer les notes en bas de page ou en fin de chapitre ;
    - regrouper les documents cités dans une liste de références bibliographiques ;
    - soigner la table des matières en mentionnant les titres des chapitres et leur pagination, les documents annexés, les illustrations avec les numéros de pages correspondantes ;
    - numéroter chaque page du mémoire en continu. La pagination commence à la page 2 (page qui suit la page de couverture) et s'achève à la dernière page ;
    - situer cette pagination en haut et au centre des pages.
  - ♦ Le mémoire doit être accompagné d'un bordereau documentaire comportant :
    - le titre du rapport ;
    - **un résumé de trois cents mots en français et en anglais et huit mots clés en français et en anglais.** Ce résumé doit être reproduit au verso de la page de couverture du rapport.
- Il est rappelé aux candidats(es) que le résumé de mémoire n'est pas un résumé de leur carrière mais doit se rapporter exclusivement au mémoire lui-même.**
- ♦ Le mémoire doit être déposé en 7 (ou 8) exemplaires ainsi que sous version numérique :
    - 5 (ou 6) pour les membres du jury ;
    - 1 pour l'école ;
    - 1 pour le ministère en vue de la présentation au jury national.

## S'INFORMER SUR

**LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU JURY NATIONAL ..... page 26**

**LE BILAN DES SESSIONS D'EXAMEN PRECEDENTES ..... page 27**

## LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU JURY NATIONAL (session de l'année 2015)

Le jury national a procédé au titre de la session de l'année 2015 à l'examen des dossiers de candidats(es) proposés par l'ensemble des jurys particuliers des écoles d'ingénieurs autorisées à organiser les épreuves de l'examen de validation.

28 candidats sur 29 ont été admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État, au titre de la session de l'année 2015, pour 25 en 2014, 34 en 2013, et 28 en 2012. Une session unique a été organisée durant ces trois dernières années.

La totalité des 29 candidats sont employés par des sociétés privées, quand en 2011, environ un tiers des candidats(es) proposés(es) étaient fonctionnaires ou relevaient du secteur public. Les deux autres tiers étaient employés par le privé.

L'obtention du titre d'ingénieur diplômé par l'État peut permettre aux diplômés d'accéder aux conditions requises pour des concours de la fonction publique ou d'obtenir une requalification professionnelle au sein de leur entreprise.

Lors des dernières sessions, le jury national a relevé des dysfonctionnements au niveau du système de validation des candidatures par les jurys particuliers.

- Un certain nombre de **mémoires** ne correspondaient pas, tant au niveau scientifique que technique, à ce que l'on peut attendre d'un (d'une) candidat(e) à l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État. De plus, ils ne permettaient pas de mettre en évidence la contribution personnelle des candidats(es) dans les travaux présentés.
- Comme l'avait déjà constaté le jury national l'année précédente, **des candidats(es) n'ont pas su faire un résumé satisfaisant de leur mémoire**, pièce indispensable de leur dossier pour le jury national, dans la mesure où il s'agissait plutôt d'un résumé de leur carrière.
- Ont été proposés au titre de session précédente des candidats(es) **qui ne pouvaient pas justifier de cinq années de pratique professionnelle** dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs, selon l'article 2 du décret n° 2001-274 du 30 mars 2001 relatif au titre d'ingénieur diplômé par l'État. Ce point est vérifié très attentivement par le jury national car il s'agit d'une condition essentielle à remplir pour les candidats(es).

Par ailleurs, le **jury national** rappelle :

- qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur le type de fonctions exercées par le (la) candidat(e) et qu'à ce titre, les documents produits doivent apporter des informations précises sur le niveau des fonctions et la place dans la hiérarchie du (de la) candidat(e) ;
- la production de l'organigramme simplifié, de bulletins de salaire et de l'attestation de l'employeur **portant le timbre de l'entreprise** et signée est donc indispensable ;
- que des activités de recherche et d'enseignement seules ne peuvent pas être assimilées à une pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ;
- que le mémoire doit être synthétique sans toutefois être trop court et ne doit pas dépasser en tout état de cause **80 pages à simple interligne auxquelles il est possible d'ajouter des annexes** ;
- que les candidats(es), tout en exerçant des responsabilités importantes dans leur profession, doivent apporter la preuve qu'ils possèdent les compétences scientifiques et techniques attendues d'un ingénieur.

## BILAN DES SESSIONS D'EXAMEN PRECEDENTES

### Candidats(es) admis(es) lors des sessions uniques de 2011 à 2016 :

2011 : 35

2012 : 28

2013 : 34

2014 : 25

2015 : 28

2016 : 26

2017 : 27

### Résultats examen par spécialités (session de l'année 2017) (par ordre décroissant)

Spécialités	Nombre de diplômés
Informatique	7
Génie industriel	5
Bâtiment et travaux publics	3
Automatique et informatique industrielle	2
Électronique	2
Instrumentation	2
Mécanique	2
Agriculture	1
Génie biologique	1
Génie de l'eau et de l'environnement	1
Travaux publics	1
<b>Total</b>	<b>27</b>